

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 DECEMBRE 2009 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Gilles SEBE, Adjointes ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Patrick BURRE, Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absente : Mme Evelyne PONCINI

Secrétaire de séance : Mme Renée ETCHEMENDY

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1 – Décision modificative**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à apporter des modifications budgétaires comme suit :

Fonctionnement dépenses compte 023 :	+ 6 206 €
Fonctionnement recettes compte 722 :	+ 6 206 €
Investissement dépenses compte 2313 :	- 9 403,92 €
Investissement dépenses compte 2315 :	+ 15 609,92 €
Investissement recettes compte 021 :	+ 6 206 €

**2 – Occupation du domaine public et tarifs municipaux 2010**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les redevances d'occupation du domaine public de 1 % et fixe les tarifs comme suit :

Échafaudage : **69 € / mois par tranche de 10 ml - Forfait 35 € pour 15 j et moins**

Dépôts de matériaux tous genres : **140 € / mois pour 4 m<sup>2</sup> - Forfait 123 € pour 15 j et moins**

Panneaux de clôture des chantiers, cabanes de chantiers, abris, bennes : **69 € / mois - Forfait 53 € pour 15 j et moins**

Droit de stationnement :

- grues : **flèche de - de 10 m 69 € / mois - Forfait 60 € pour 15 j et moins**  
**flèche de + de 10 m 173 € / mois**
- élévateurs, treuils, tracteurs, engins divers : **69 € / mois - Forfait 60 € pour 15 j et moins**
- vente ambulante : **218 € la journée**
- vente ambulante porte à porte : **179 € / an**

Etalages, devantures commerciales :

- Avenue de Gaulle, Parkings,  
quartier du Port et Plages : **69 € / mois par 6 m<sup>2</sup> (3 mois minimum)**

- Terrasse Hétéroclito : **1 147 € / an**

- Terrasse du Madrid : **545 € / an**

Droit de stationnement taxi : **218 € / an**

Brocante Fronton + Marché: **10 € / stand par 6 m<sup>2</sup>**

Port : - non inscrits maritimes : **anneau 52 € / an**  
**cabane 85 € / an**

- inscrits maritimes : **anneau 34 € / an**  
**cabane 52 € / an**

- Local Syndicat des marins : **158 € / an**

- droit d'utilisation outillage : **52 € / an**

Parking à bateaux/Alcyons : - assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 52 €**  
- non assujettis à la taxe d'habitation : **Forfait de 104 €**

Occupation de bâtiments communaux :

- Etchartia . **Age d'Or -Ideki 158 € / an**  
. **Amis du Musée 158 € / an**  
. **Olharroa 158 € / an**  
. **Bihotzez 158 € / an**

- Itsasoan . **Point Glisse 158 € / an**  
. **Urkirola 158 € / an**

- Salle Behereta . **Getaria 158 € / an**

- Blockhaus . **Gaubele 158 € / an**  
. **Ohatze 158 € / an**

- Tennis Club House **1 248 € / an**

Espace d'animation et de récréation (salles Haispoure et Elizaldia) :

Réception/mariage (hors repas) Getariar 104 €  
Hors Getariar 156 €  
Frais de nettoyage 104 €  
Chèque de caution 310 €

Assemblée générale Association de la commune gratuit

<u>Autres :</u>	½ journée	57 €
	Journée	82 €

Activités sportives ou culturelles : 21 €/mois pour une occupation hebdomadaire de 2 h maximum

Enlèvements spéciaux : 31 €

<u>Cimetière :</u>	- <u>Concessions</u>	Cinquantenaire	155 € le m <sup>2</sup>
		Trentenaire	104 € le m <sup>2</sup>
		Temporaire 15 ans	73 € le m <sup>2</sup>
		Drainage	208 €
	- <u>Columbarium</u>	Cinquantenaire	468 €
		Trentenaire	312 €
	- <u>Dépositaire</u>	Trois premiers mois	1 €/jour
		Trois mois suivants	3 €/jour
		Six mois suivants	10 €/jour

<u>Photocopies :</u>	Format A4	0,25 €	Recto-verso	0,40 €
	Format A3	0,30 €	Recto-verso	0,55 €

<u>Musée :</u>	Entrée tarif individuel	2 €
	Tarif réduit groupe et étudiants	1 €
	Bénéficiaires clefs des sites	

Vente d'Ouvrages : 8 € et 18,50 €

### **3 – Attribution indemnité de conseil au receveur municipal**

A la majorité (5 abstentions), le conseil municipal autorise le Maire à verser au receveur municipal, l'indemnité de conseil et d'assistance prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

### **4 – Travaux en régie**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant des travaux en régie effectués par le personnel communal qui s'élève à 51 224,42 € répartis sur les programmes suivants :

- Voirie : 25 609,92 €
- Bâtiments communaux : 25 596,08 €  
(y compris Village Vacances)

### **5 – Enfouissement réseaux chemin de l'Empereur et avenue Mugabure**

Le Syndicat Départemental d'Electrification a présenté le coût des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphone du chemin de l'Empereur et de l'avenue Mugabure. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux, approuve le montant estimé à 283 183,50 €, la participation à charge de la commune étant de 174 809,35 €.

## **6 – Renouvellement contrats groupe d'assurance des agents communaux**

A l'unanimité, le conseil municipal adhère aux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **7 – Convention modalités de financement de la formation en langue basque**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée prévoyant le financement de la formation en langue basque des agents de la commune soit 1/3 à charge de la Communauté de Communes Sud Pays-Basque, 1/3 à charge de l'Office Public de la Langue Basque et 1/3 à charge de la commune.

## **8 – Convention d'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine proposant une aide technique et financière aux propriétaires d'immeubles labellisés par la Fondation selon des critères précis. La commune s'engage à abonder le fonds d'investissement créé et géré par la Fondation d'un montant égal à 1 % du coût TTC des travaux effectués par les propriétaires.

## **9 – Convention de partenariat avec le Crédit Agricole**

Le Maire informe que le Crédit Agricole lui a fait une proposition de partenariat lors de la naissance d'enfants d'administrés de la commune en offrant l'ouverture d'un livret A avec 15 € offerts par le Crédit Agricole et 15 € par la commune, 6 mois de contrat prévoyance et un prêt naissance de 3 000 € au taux de 1 %.

A la majorité (8 contre, 3 abstentions) le conseil municipal refuse cette proposition l'estimant trop commerciale.

## **10 – Demande de subvention travaux de confortement sentier des baleines**

La Sté ANTEA a établi un avant projet détaillé et la maîtrise d'œuvre phase travaux concernant les travaux de confortement et de drainage du sentier des baleines. Le versant sur lequel se développe ce sentier est affecté par des désordres importants : déformation en talus, murs fissurés, dysfonctionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales. Le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 19 500 € HT.

Le conseil municipal, souhaite que ce projet soit inscrit au programme d'action « valorisation et protection du littoral basque » du contrat territorial Pays Basque et autorise le Maire à déposer des demandes de subvention.

## **11 – Candidature de la commune pour le label E.U.C.C.**

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer la candidature de la commune pour le label de qualité environnementale E.U.C.C.

## **12 – Procédure d’acquisition terrain St Nicolas**

Le Maire informe que le juge de l’expropriation a rendu son jugement le 15 octobre dernier. Il fixe l’indemnité principale à 171 € le m<sup>2</sup> après bornage, ainsi qu’une indemnité de remploi calculée selon la jurisprudence de la Cour d’Appel de Pau (à savoir un taux dégressif de 20 % pour la fraction de l’indemnité principale inférieure ou égale à 5 000 €, de 15 % pour la fraction comprise entre 5 001 et 15 000 € et de 10 % pour le surplus) et condamne la commune à payer à l’association Saint Nicolas une indemnité de 1 200 €

Le Conseil d’Administration de l’Association Saint Nicolas a décidé de ne pas interjeter d’appel du jugement.

A l’unanimité, le conseil municipal accepte les termes de ce jugement et décide de ne pas faire appel de la décision.

## **13 – Avenant n° 1 à la convention d’occupation du domaine public Promenade des Alcyons**

A l’unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention au profit de MM. ANIDO et USANDIZAGA pour une extension de 5 m<sup>2</sup> de SHON.

## **14 - Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Travaux changement chaudière Village Vacances

Entreprise ERRANDONEA pour un montant de 37 679,80 € HT

## **INFORMATIONS du MAIRE**

### **Attribution locaux Txamara et Kostaldea**

Le Maire rend compte du travail effectué par la commission « ad hoc » chargée de l’attribution des locaux. 10 propositions ont été enregistrées (2 pour Txamara, 8 pour Kostaldea) ; 5 candidats ont été sélectionnés et auditionnés pour des compléments d’information ou confirmation de certains points.

La commission a délibéré et pris la décision d’attribuer les locaux aux mieux disants répondant à tous les critères définis dans le cahier des charges, soit :

- local Txamara, M. SAINDENIS et Mlle GUILLOT
- local Kostaldea Mme HOU-ALLIEZ Marie-Christine

### **Rapport annuel du S.D.E.P.A.**

Le Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques nous a transmis le rapport annuel d’activité au titre de l’exercice 2008. Ce document permet de mieux appréhender les différents aspects de leur activité en tant qu’autorité concédante des services publics de distribution d’électricité et de gaz, ainsi qu’au titre de la maîtrise d’ouvrage des travaux d’électrification ; il est consultable en mairie.

### **Réforme des collectivités territoriales**

Le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de l'Association des Maires Ruraux de France hostile au projet de réforme des collectivités territoriales et sollicitant un soutien à la motion votée. Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur la question.

### **Concours des Villes et Villages Fleuris**

Le 1<sup>er</sup> prix du concours des villes et villages fleuris (de 1 000 à 5 000 habitants) a été attribué à GUETHARY pour l'année 2009. Le Maire adresse ses félicitations aux jardiniers de la commune.

### **Fêtes de la St Nicolas et Téléthon**

Le Maire informe que les fêtes de la St Nicolas se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont remporté un vif succès.

Il remercie les associations Getariako Gazteria, Ideki et le groupe de marcheurs qui ont permis de récolter 879 € au profit du Téléthon.

### **Noël de l'Elysée**

Le Maire informe que sur proposition de M. le Sous-Préfet, les élèves de l'école primaire de Guéthary (classes CM1 et CM2) sont invités au Noël de l'Elysée le 16 décembre. C'est une grande satisfaction pour ces enfants qui en garderont un souvenir impérissable.

\*\*\*\*\*

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 11 décembre 2009

Le Maire,